



MAIS OÙ EST DONC LE CONSEILLER EN PARCOURS PROFESSIONNEL DES CATÉGORIES B ET C À LA DGFIP ?

Le conseiller mobilité a été mis en place pour accompagner les agents du service public qui souhaitent changer de métier ou qui sont frappés par une restructuration.



AU SEIN DE NOTRE MINISTÈRE, TOUS LES AGENTS NE SONT PAS TRAITÉS DE LA MÊME MANIÈRE.

A la DGFIP, composée majoritairement de B et C qui doivent se débrouiller seuls, le conseiller mobilité carrière n'existe que pour les cadres...A+

A l'INSEE, il existe également pour les catégories B et C alors même que cette direction est composée majoritairement de cadres A.



L'enjeu est d'autant plus significatif que c'est à la DGFIP que les emplois sont supprimés ce qui suppose un accompagnement individuel personnalisé.

Vous avez besoin d'aide et/ou de conseils? Notre syndicat des B et C, CAP DGFIP a mis en place une cellule dédiée aux agents B et C adhérents du syndicat qui le sollicitent.